

DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE (GARDE ADMINISTRATIVE)

La Directrice des Centres Hospitaliers de Chalon-sur-Saône, Montceau-les-Mines, Autun, Chagny, La Guiche - Mont Saint-Vincent, Toulon-sur-Arroux, EHPAD Epinac, EHPAD Couches :

- Vu La Loi 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé
- Vu Le décret 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au Directeur et aux membres du Directoire des établissements publics de santé
- Vu Le décret 2010-259 du 11 mars 2010 modifiant le décret 2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1° et 7°) de la loi 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant diverses dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière
- Vu Le Code de la Santé Publique notamment dans ses articles L.6143-7, D6143-33 à D6143-35 et D6143-38
- Vu L'arrêté en date du 27 mai 2019, nommant Madame Christine UNGERER, Directrice des Centres Hospitaliers de Chalon-sur-Saône, Montceau-les-Mines, Autun, Chagny, La Guiche - Mont Saint-Vincent, Toulon-sur-Arroux, EHPAD Epinac, EHPAD Couches

Considérant l'organigramme de direction en vigueur au 17/05/2021.

DECIDE

Article 1 - Objet

La présente décision précise les modalités de délégation de signature de Mme Christine UNGERER, Directrice des Centres Hospitaliers de Chalon-sur-Saône, Montceau-les-Mines, Autun, Chagny, La Guiche - Mont Saint-Vincent, Toulon-sur-Arroux, EHPAD Epinac, EHPAD Couches, dans le cadre des gardes administratives du CH Chalon-sur-Saône William Morey.

Article 2 - Délégués

Mme Nadine CANNARD, Attachée d'administration hospitalière - Direction des ressources humaines
M. Fabrice CORDIER, Directeur d'hôpital - Directeur délégué CH Chalon-sur-Saône
Mme Anne HOCHEDDEL, Directrice des ressources humaines
M. Stéphane KIRCHE, Ingénieur hospitalier en chef - Directeur innovation et ingénierie biomédicale
Mme Valerie LAMASSE, Directeur des soins - Coordonnateur général des soins
Mme Virginie LE VEN, Attachée d'administration hospitalière - Direction des finances et analyse de gestion
M. Mathieu MASCOT, Directeur des achats et logistique
Mme Sandrine PREFOT, Attachée d'administration hospitalière - Direction des finances et analyse de gestion
M. Benoit RIBOT, Directeur d'hôpital - Directeur des finances et analyse de gestion
M. Eric TOQUE, Directeur des services techniques et de la sécurité

Article 3 - Périmètre

Les délégués reçoivent, durant leurs périodes de garde administrative, une délégation permanente pour signer en l'absence ou en cas d'empêchement de la directrice et/ou des directeurs adjoints / ingénieurs hospitaliers en chef normalement compétents tous actes et documents nécessaires à la continuité et au bon fonctionnement de l'établissement et de répondre aux situations d'urgence ou de nécessité de soins et notamment :

- Tous actes et documents nécessaires à la gestion des personnes hospitalisées et hébergées
- Tous les actes et documents nécessaires à la continuité du service public ou au respect du principe de continuité des soins
- Tous les actes conservatoires nécessaires à la sauvegarde des biens et des personnes et au maintien en fonctionnement des installations de l'établissement
- Les assignations des personnels médicaux et non médicaux
- Les dépôts de plaintes auprès de la police / gendarmerie et de la justice

Article 4 - Obligation

Cette décision est assortie de l'obligation :

- De respecter la législation / réglementation en vigueur
- De n'engager les dépenses que dans la limite des crédits autorisés
- De tenir informé la directrice et/ou les directeurs adjoints / ingénieurs hospitaliers en chef normalement en cas de survenue d'un événement exceptionnel ou de toute situation d'urgence qui le justifie

Article 5 - Annulation

La présente décision annule et remplace toutes les décisions antérieures en la matière.

Article 6 - Date d'effet

La présente décision est applicable à compter du 17/05/2021.

Article 7 - Modalités de publicité

La présente délégation de signature sera notifiée à chaque délégataire.

Elle sera portée à la connaissance du :

- Président du conseil de surveillance
- Comptable public

du CH Chalon-sur-Saône William Morey avec les modèles de signature de l'ensemble des délégataires.

Elle sera également :

- Consultable sur le site internet et le tableau d'affichage adéquat du CH Chalon-sur-Saône William Morey
- Transmise à M. le Préfet de Saône-et-Loire publiée pour publication au recueil des actes administratifs

Fait à Chalon sur Saône, le 17/05/2021

Christine UNGERER
Directrice,

